



9 Route Nationale - 41500 MER  
☎ 02 54 81 40 84



4 rue de la Sixtre - 41500 MAVES  
☎ 02 54 87 31 18

**NOTE D'INFORMATION  
AVANCEMENT ET PLANIFICATION DES TRAVAUX  
D'ASSAINISSEMENT**

Début du chantier : 7 janvier 2013

Avancement : les travaux ont démarré rue de la Sixtre au point bas et le collecteur est posé jusqu'au carrefour principal au niveau de l'église.

Planification :

Semaine 7 : reprise des travaux de collecteurs rue de la Sixtre et réalisation de sondages (circulation interdite de 8h à 20h)

Semaines 8 et 9 (vacances scolaires) : arrêt rue de la Sixtre - réalisation du collecteur rue du Moulin (circulation interdite sur toute la durée du chantier et accessible à pied pour les riverains - stationnement possible, place de l'église).

Le chef d'équipe du chantier reste disponible pour tous renseignements complémentaires.

Semaines 10 et 11 : arrêt rue du Moulin

Rue du bas des cerfs (une communication à venir sera réalisée pour l'organisation de ce chantier).

Cette planification est indicative. En fonction de l'avancement du chantier, elle sera ajustée et vous en serez tous informés.

Conscients de la gêne occasionnée, tous les moyens sont mis en œuvre pour faire en sorte que l'opération se déroule de la meilleure des manières.

Le président du syndicat Val d'Eau  
Raymond Gervy

Le maire de Maves  
Astrid Lonqueu



## Les Portes de l'emploi



Les dernières offres d'emploi :

- Secrétaire polyvalente - MER - CDI
- Mécanicien matériel agricole - TALCY - CDD avec possibilité CDI
- Technicien d'exploitation - Syndicat intercommunal de l'eau - MER -

Contact : Annie MARTIN - Les portes de l'emploi - 1 rue Fortineau - MER -  
02.54.81.37.69

## Autorisation de sortie du territoire

Les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs sont supprimées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Un mineur français peut désormais voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'union européenne, passeport hors union européenne).

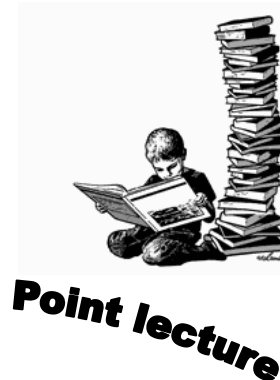
Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi il est conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

## Point lecture

Le point lecture de l'étage de la maison des associations est ouvert tous les samedis de 10h à 11h30. Vous pourrez emprunter gratuitement différents livres parmi un choix très varié.

L'équipe de bénévoles aura le plaisir de vous accueillir.



Maves

Mairie de Maves – 4, rue de la Sixtre – 41500 MAVES ☎ 02.54.87.31.18 - mairie-maves@wanadoo.fr